

**2008/211 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon - les Célestins, Théâtre de Lyon et D&RH - Avocats** (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 19/05/2008, p. 0922)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. COLLOMB Gérard, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

Mme LEGAY Katherine : Monsieur le maire, chers Collègues, notre Groupe votera favorablement sur ce dossier qui présente un accord de mécénat assurant une contribution financière conséquente au théâtre des Célestins pour sa saison 2008/2009.

Lors du Conseil municipal du 14 janvier 2008, nous étions intervenus sur la question générale du mécénat culturel dont nous observons la part croissante dans de nombreux événements culturels et artistiques.

Nous avons souligné à la fois notre volonté d'être réalistes et nos réserves vis-à-vis d'un mécénat généralement aléatoire qui se substituerait à l'engagement de l'Etat et exercerait une pression sur la politique culturelle de notre ville. Ce mécénat s'exerçant en effet essentiellement au profit de manifestations et de structures consensuelles et générant une image satisfaisante pour les entreprises, nous suggérons un certain nombre de conditions pour améliorer l'impact de ce mécénat sur notre politique culturelle et les possibilités d'accès à l'art et à la culture de nos concitoyens.

Nous voulons, en ce début de mandat, réitérer notre proposition de mettre en place un groupe de réflexion pluripartite sur le mécénat culturel.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)